

Monsieur Bernard SALOMON,
Président de la Communauté de Communes
de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

à

Mesdames, Messieurs les Délégués
du Conseil Communautaire

Beaumont-de-Lomagne, le 21 novembre 2024

CONVOCATION

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le :

JEUDI 28 NOVEMBRE 2024 à 18h30
À la Salle des Fêtes de CUMONT

L'ordre du jour sera le suivant :

1) Approbation de la charte de partenariat entre la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et ses communes membres relative à la compétence voirie et de la convention de prestation de services voirie de la CCLTG en agglomération

Cf: charte de partenariat relative à la compétence voirie et convention de prestations de services voirie en agglomération

2) Création d'un budget annexe « voirie dans l'agglomération »

3) Arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et bilan de la concertation

Cf:

- *Note de synthèse du PLUi en pièce-jointe.*
- *Bilan de la concertation du PLUi en pièce-jointe*
- *Dossier de PLUi prêt à l'arrêt consultable sur l'Extranet*

(site <https://cc82.malomagne.com> Rubrique « Extranet » / Documents / Conseil Communautaire / Sous dossier « Dossier Arrêt PLUi-CC 28-11-2024 »

4) Arrêt des Périmètres Délimités des Abords avant consultation des communes concernées pour avis

- *Périmètres Délimités des Abords consultable sur l'Extranet (site <https://cc82.malomagne.com> Rubrique « Extranet » / Documents / Conseil Communautaire / Sous dossier « DOSSIER PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS_CC28-11-2024 »*

- 5) Approbation d'une convention, avec la commune de Beaumont de Lomagne, pour la mise à disposition du quai de transfert de Saint Jean à la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise pour exercer la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »
Cf convention ci-jointe
- 6) Approbation d'une convention pour la mise à disposition du quai de transfert de Saint Jean au SMEEOM, pour exercer la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »
Cf convention ci-jointe
- 7) Adoption du rapport prix qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2023
Cf rapport ci-joint
- 8) Adhésion de la commune de Léojac au syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement et modification des statuts du syndicat, à compter du 1er janvier 2025
Cf statuts modifiés de Tarn-et-Garonne Aménagement
- 9) Etat des participations OPAH
- 10) Délibération approuvant le versement de chèques cadeaux aux agents de la CCLTG au titre de l'année 2024
- 11) Délibération relative à l'octroi de cartes de 10 entrées gratuites à la piscine intercommunale pour les associations du territoire de la CCLTG
- 12) Questions diverses

Vous trouverez en pièce jointe la note de synthèse accompagnée de documents complémentaires.

Je vous remercie de confirmer votre présence ou de nous informer de votre absence soit :

- En cliquant directement dans la rubrique « Ma réponse » sur STELA
- par mail à contact@cc-lomagne82.fr
- par téléphone au 05 63 65 34 26

En cas d'absence, merci de bien vouloir solliciter votre suppléant ou nous transmettre un pouvoir (modèle ci-joint).

Comptant sur votre présence,

Cordiales salutations

Le Président
Bernard SALOMON

